



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DE LA MICROFINANCE

DIRECTION DE LA MICROFINANCE

**Compte Rendu de la Quinzième Réunion du
Comité National de Coordination des
Activités de Microfinance (CNC)**

DATE : Mercredi 03 novembre 2010	Heure :	10h 20– 13h 00	Lieu : Radisson Blu Hotel
PRESIDENCE	Papa Aly NDIOR, AP/SFD		
SECRETARIAT	M. Waly Clément FAYE, Direction de la Microfinance		
PARTICIPANTS	Voir liste de présences en annexe		
<u>ORDRE DU JOUR :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Validation des termes de référence de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'Action de la Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance (PA-LPS/MF) ; • Questions diverses 			

1. Ouverture officielle

Deux allocutions d'ouverture ont été prononcées par :

- Le représentant de l'AP/SFD, M. Papa Aly NDIOR, qui a souligné l'intérêt que revêt cette rencontre pour sa structure dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation des ressources affectées au développement du secteur. Il a rappelé les performances enregistrées par le secteur en 2010, après avoir plaidé pour une forte articulation entre « le stratégique » (la politique sectorielle) et « l'opérationnel » (le plan d'action). M. NDIOR a plaidé pour une répartition plus démocratique des ressources au sein des différents axes stratégiques. Pour finir, il espère que l'évaluation du plan d'action prendra mieux en compte la question du refinancement des SFD, l'éducation financière sans occulter la professionnalisation des institutions et l'amélioration de l'offre de produits et services financiers ;
- Le représentant du sous-groupe thématique des bailleurs de fonds microfinance, M. Aldo CERA, s'est dit satisfait de la dynamique de concertation qui règne dans le secteur et de la prise en charge de la dimension suivi-évaluation durant tout le processus. Il espère que l'évaluation à mi-parcours permettra d'améliorer la portée des interventions des différents partenaires en vue d'atteindre les objectifs fixés.

2. Présentation des TdR de l'évaluation à mi-parcours

Le Responsable Suivi-Evaluation de la Direction de la Microfinance a rappelé les grandes étapes du processus d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre de la LPS, avant de présenter les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours (EMP). Pour rappel, cette évaluation est prévue dans le document de politique sectorielle. La suite de l'exposé est ainsi structurée : i) justification de l'EMP ; ii) objectifs & résultats attendus ; iii) calendrier de mise

en œuvre qui tient sur cinq mois, de la phase de recrutement des consultants à la phase de validation du rapport.

A la suite des diverses interventions, les recommandations majeures ci-après ont été formulées :

- Préciser la composition de l'équipe de consultants devant mener l'étude, ainsi que les différents livrables ;
- Circonscrire le champ d'intervention des consultants et donner quelques indications sur la démarche à suivre, même si les aspects méthodologiques sont laissés à l'appréciation des soumissionnaires et constituent un des critères d'évaluation des propositions ;
- Ajouter aux tâches confiées aux consultants l'appréciation du dispositif institutionnel actuel de mise en œuvre du plan d'action et de son dispositif de suivi-évaluation ;
- Limiter le mandat du consultant à l'exercice d'évaluation du plan d'action ; le CNC mettra, par la suite, en œuvre les recommandations issues de l'EMP et étudiera l'opportunité d'élaborer un nouveau plan d'action ;
- Préciser dans les TdR le rôle central joué par le CNC dans le processus d'évaluation ;
- Intégrer la mesure de l'impact du plan d'action surtout dans le contexte de la gestion axée sur les résultats ;
- Faire apparaître, de façon explicite, les différents axes stratégiques et résultats attendus du plan d'action ;
- Mettre en évidence l'évaluation du niveau d'articulation des différents projets/programmes avec la LPS ;
- Rappeler, dans la première partie relative au contexte, l'état des lieux par rapport au secteur, son dynamisme et toutes les réalisations majeures enregistrées ;
- Intégrer la durabilité comme critère d'évaluation, notamment par rapport au format actuel du CNC ;
- Revoir à la baisse les cibles de performance à atteindre en 2013 pour les indicateurs de portée (nombre de membres/clients, nombre d'emprunteurs actifs, volume de crédit et encours de dépôts) en raison de la situation actuelle du secteur et des perspectives de restructuration avec la nouvelle loi ;
- Prendre en compte la dimension genre (celle-ci n'apparaît nullement dans les TdR) ;

En outre, une discussion intéressante a eu lieu pour savoir s'il s'agissait d'une évaluation du plan d'action ou carrément de la politique sectorielle. Ce qu'il faut retenir à ce sujet : l'EMP concerne le plan d'action et son budget. Néanmoins, le plan d'action et la politique sectorielle étant liés, l'EMP sera également l'occasion de revisiter cette politique.

Par ailleurs, tous les intervenants ont félicité la DMF pour sa clairvoyance, son professionnalisme et le souci du respect des engagements.

Le Directeur de la Microfinance a réitéré l'engagement des acteurs à mobiliser les ressources pour atteindre les objectifs ambitieux déclinés dans la politique sectorielle, à savoir la professionnalisation du secteur, le développement de produits adaptés et durables et l'intégration de la microfinance au secteur financier à l'horizon 2015.

Le représentant du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD) a marqué l'engagement de la société civile à œuvrer davantage pour le développement de produits et services financiers viables et pérennes. Il a, cependant, déploré les lenteurs constatées dans l'instruction des dossiers d'agrément au niveau de la tutelle.

Sous réserve d'intégrer toutes ces recommandations, les TdR ont été validés par le CNC.

3. Questions diverses

Le représentant du Crédit Mutuel du Sénégal a attiré l'attention des membres du CNC sur l'urgence de réagir face à la circulaire du Premier Ministre informant les administrations afin que des dispositions soient prises pour que les fonctionnaires et autres bénéficiaires de paiement de la part de l'Etat puissent ouvrir des comptes bancaires pour la domiciliation de leur salaire. En effet, dans une optique de bancarisation de masse et d'inclusion financière, cette domiciliation ne devrait pas se limiter uniquement aux banques, mais devrait être élargie aux SFD. Il a proposé qu'un mémorandum soit rédigé par le CNC et transmis aux Autorités compétentes.

Par rapport à cette question, l'AP/SFD a déjà écrit au Ministre de l'Economie et des Finances pour attirer son attention, une séance de travail est même prévue avec les services dudit Ministère.

LISTE DE PRESENCES

PRENOMS – NOM	STRUCTURE
1. Malamine BIAYE	Direction de la Planification Nationale
2. Tafsir Amadou MBAYE	Direction de la Microfinance
3. Waly Clément FAYE	Direction de la Microfinance
4. Khardiata BA DIOUF	BCEAO
5. El Hadji Djily Mbaye LO	AP/SFD
6. Papa Aly NDIOR	AP/SFD – ACEP
7. Abbé Ambroise TINE	Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)
8. Mouhamed NDIAYE	Crédit Mutuel du Sénégal
9. Mamadou Bamba DIOUF	U-IMCEC
10. Thierno NDIAYE	CAURIE-Microfinance
11. Mansa OUALY	Programme d'Appui à la Microfinance – Volet 1
12. Cheikh SAMB	Programme d'Appui à la Microfinance – Volet 2 (PAMIF 2)
13. Cheikh Sadibou LY	Programme d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle
14. Aldo CERA	Coopération Italienne
15. Daouda DIOP	Ambassade du Canada / ACDI
16. Cheikh SECK	Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne
17. Alinata SANOGO TOURE	Fonds d'Equipe ment des Nations Unies
18. Kotsoni AKEMAKOU	Lux Development
19. Roland SIEBEKE	Coopération Technique Allemande / PACC
20. Guylaine HÖR	Agence Française de Développement
21. Clarisse Liautaud	Agence Française de Développement
22. Moustapha LY	USAID
23. Moustapha GUEYE	ONG AQUADEV
24. Moustapha NDIAYE	Fondation SEN'FINANCES
25. Babacar SAMBE	GRAMEEN FONDATION